



Projet Educatif Local



SOMMAIRE

Projet Educatif Local

Page 3 : **Introduction de Dominique BRETTE (Vice-présidente commission Enfance Jeunesse)**

Page 4 / 6 : **Préambule**

Page 8 / 9 : **Les services Enfance Jeunesse**

Page 10 / 11 : **Le cadre de scolarisation**

Page 12 : **La vie associative ; les infrastructures / équipements**

Page 13 / 14 : **Objectifs généraux**

- *Les 10 engagements du schéma départemental*
- *La conception éducative locale autour des 10 principes fondamentaux*

Page 14 / 16 : **Les objectifs éducatifs intercommunaux / objectifs opérationnels**

Page 17 : **PEDT**

Page 18 : **La rédaction du PEDT**

Pour quel territoire

Le public

Page 19 / 21 : **Les groupes scolaires**

La mise en œuvre de la réforme sur les temps périscolaires

Les fonctionnements du périscolaire

Page 22 : **Un temps de réflexion et de travail en équipe d'animation**

Les compétences du socle commun

Les nouveaux objectifs des ALAE et des garderies

Page 23 / 26 : **Autour de trois chapitres, les enfants renforcent leurs connaissances**

Les activités proposées pour travailler sur ces thématiques

Page 26/27 : **Objectifs du PEDT de la CCPM**

Le pilotage du PEDT

Organisation de la consultation

Page 28/40 : **Les structures du PEDT**

L'Enfance Jeunesse questionne les élus de notre territoire depuis des décennies. Une volonté politique de certaines communes a permis de créer des Accueils de loisirs Associés à l'École, des centres de loisirs, un multi-accueil, un Relais d'Assistantes Maternelles, un secteur jeunesse qui fonctionnent depuis plus de 15 ans.

En janvier 2009, la prise de compétence Enfance jeunesse par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a affirmé la volonté de tous les élus des 21 communes qui la constituaient, de maintenir ces services, mais aussi de développer une offre éducative équitable pour tous les enfants, quelque soit leur lieu de scolarisation et d'habitat. Au cours des années, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix est passé de 21 communes à 33 communes. A chaque étape d'adhésion des communes à la Communauté de Communes, la volonté de se questionner sur l'avenir de nos enfants et de nos jeunes a été soutenue

En 2014, après les élections municipales et la nouvelle composition du conseil communautaire, l'ensemble des élus intercommunaux a validé la création d'une commission Enfance Jeunesse permettant de poser réellement les bases d'une mise en œuvre d'une politique éducative concertée.

Depuis, avec la Commission Enfance Jeunesse, nous réfléchissons à augmenter les partenariats avec les associations et à impliquer encore plus les parents dans le processus éducatif.

La continuité éducative est une autre de nos préoccupations. Pour ce faire, nous avons tissé des liens avec les équipes enseignantes, liens que nous souhaitons renforcer et améliorer.

Le Projet Educatif De Territoire et ses objectifs s'inscrit pleinement dans la Politique Educative. Toutefois, la formalisation du PEDT va nous permettre d'accentuer ces partenariats et de fédérer les acteurs éducatifs qui œuvrent dans chaque école pour permettre aux enfants d'avoir un meilleur cadre scolaire.

Dominique BRETTE

Vice-présidente Enfance Jeunesse

Préambule

1996 : création du Relais d'Assistantes Maternelles sous compétence intercommunalité géré par L'association Familiale de Parents « L'OUSTALOU »

Janvier 2004 : la compétence petite enfance a été prise par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix. Le financement de l'association Familiale de Parents « L'OUSTALOU » est à charge de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix. L'association Familiale de Parents « L'OUSTALOU », gère le multi-accueil et le Relais d'Assistantes Maternelles.

Fin 2008 : les élus intercommunaux, après des mois de travail, prennent à l'unanimité la compétence enfance jeunesse dans le domaine socioéducatif pour l'ensemble du public 0-25 ans prenant en compte les services péri et extrascolaires (ALSH, ALAE, garderies).

Objectifs de la prise de compétence : *Maintenir des services de qualité sur le territoire et proposer une offre éducative identique à tous les enfants et jeunes résident sur le territoire intercommunal quelque soit son lieu de résidence et/ou de scolarité.*

Janvier 2009 : un Directeur Coordonnateur Enfance Jeunesse est recruté. Une partie des services municipaux est transférée en gestion directe à la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, d'autres services restent en gestion municipale, associative ou en gestion de Syndicat Intercommunal à Vocation Educative.

- ALAE, ALSH Mirepoix et secteur jeunesse sont transférés de la mairie de Mirepoix à la Communauté de Communes
- L'ALAE et l'ALSH de Lérans sont en gestion associative
- Les garderies d'Aigues-Vives, Le Peyrat sont en gestions municipales

Septembre 2011 : sous une volonté de la municipalité d'Aigues-Vives et de la Communauté de Communes, la garderie d'Aigues-Vives est transformée en ALAE. L'équipe d'animation est renforcée et des activités éducatives sont proposées.

1 septembre 2012 : l'Association Léranaise de Parents qui gère l'ALSH et l'ALAE cesse son activité de gestionnaire. Les services sont transférés en gestion directe à la Communauté de Communes.

Le secteur jeunesse est renforcé par l'embauche d'une animatrice et le dispositif se développe

24 septembre 2012 : le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix signe avec le Préfet de l'Ariège, le Président du Conseil général de l'Ariège, la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Ariège, le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège et la Présidente des l'association des Pupilles de l'Enseignement Public, la Convention Territoriale Politiques Educatives Locales.

Par cette convention, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix s'engage :

- ✓ adopter le « texte de référence pour des politiques éducatives concertées en Ariège », énonçant dix principes fondamentaux,
- ✓ adhérer à la démarche d'auto évaluation et utiliser l'outil de gestion et de suivi «Territoires Educatifs »,
- ✓ fixer des orientations politiques en matière éducative, définir un mode de pilotage, animer un comité partenarial de concertation, garantissant une coordination du projet,
- ✓ maintenir ou mettre en place une coordination assurée par un ou des professionnels de préférence du secteur éducatif et/ou social,
- ✓ permettre à ce (ces) professionnel(s) de participer à la dynamique de réseau départemental des coordonnateurs des politiques éducatives locales et aux sessions annuelles de formation continue animées par la mission « Territoires Educatifs » en partenariat avec notamment le Centre National de la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ élaborer et mettre en œuvre un Projet Educatif Local évolutif avec l'ensemble des partenaires éducatifs et associatifs du territoire.

Janvier 2013 : la réforme des collectivités territoriales impose à toutes les communes d'adhérer à une communauté de commune. Trois communes intègrent la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix. Deux de ces communes possèdent une école avec un service périscolaire autour de garderies qui rentrent sous la compétence Enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Septembre 2013 : la réforme des rythmes scolaire est appliquée sur l'ensemble des écoles du territoire intercommunal. Les Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole se réorganisent pour prendre en compte le temps dégagé de l'enseignement et restructurer l'offre éducative proposée jusque là.

Le choix est fait de faire évoluer en premier temps l'axe éducatif des ALAE et de prévoir dans un deuxième temps l'évolution éducative des garderies car, n'ayant pas de réglementation sur les cotas d'encadrements dans les garderies, il est nécessaire de stabiliser et renforcer ces équipes avant de prévoir une évolution éducative.

Janvier 2014 : la réforme des collectivités territoriales fait que la Communauté de Communes de la Vallée Moyenne de l'Hers fusionne avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix. Deux de ces communes possèdent une école. Elles font parties d'un regroupement pédagogique. Un service périscolaire autour d'une garderie rentre sous la compétence Enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Mars 2014 : avec l'élection du nouveau conseil communautaire, la Commission Enfance Jeunesse est créée. L'action était rattachée jusque là à la commission sociale.

Septembre 2014 : suite à une restructuration et un renfort des équipes d'animations, deux garderies sur 5 ont une offre éducative sur les temps d'accueil similaires aux ALAE.

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix

Situé à l'Est du département de l'Ariège, le territoire du Pays de Mirepoix est une vaste plaine vallonnée, marqué par la ruralité. C'est un trait d'union entre le Languedoc et Midi-Pyrénées, entre Aude et Ariège.

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix est composée de 33 communes avec une population de 10 217 habitants pour une superficie de 333 km².



Les services enfances jeunesse

1 multi-accueil (toute petite enfance de 0 à 6 ans)

- ✓ basé à Mirepoix
- ✓ agrément de 25 enfants
- ✓ géré par l'Association Familiale de Parents « L'OUSTALOU »

1 Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

- ✓ basé à Mirepoix avec un atelier mensuel à Aigues-Vives
- ✓ géré par l'Association Familiale de Parents « L'OUSTALOU »

2 Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH)

- ✓ accueil des enfants maternelles et primaires les mercredis après midis et vacances scolaires
- ✓ 1 ALSH à Mirepoix
- ✓ 1 ALSH à Lérans
- ✓ géré par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix

1 secteur jeunesse

- ✓ public accueilli : 11-20 ans
- ✓ fonctionne en période scolaire et pendant les vacances scolaires
- ✓ les animateurs interviennent sur le territoire intercommunal en accompagnement de projets de jeunes

1 Centres Social Associatif (Espace Initiative Sociale et Economique)

- ✓ basé à Mirepoix
- ✓ sous gestion associative

1 Lieu Accueil Enfants Parents

- ✓ basé à Mirepoix
- ✓ géré par l'EISE

1 Contrat Local Accompagnement à la Scolarité primaires porté par l'EISE

- ✓ basé à Mirepoix
- ✓ géré par l'EISE

1 cyber-base

- ✓ basé à Mirepoix

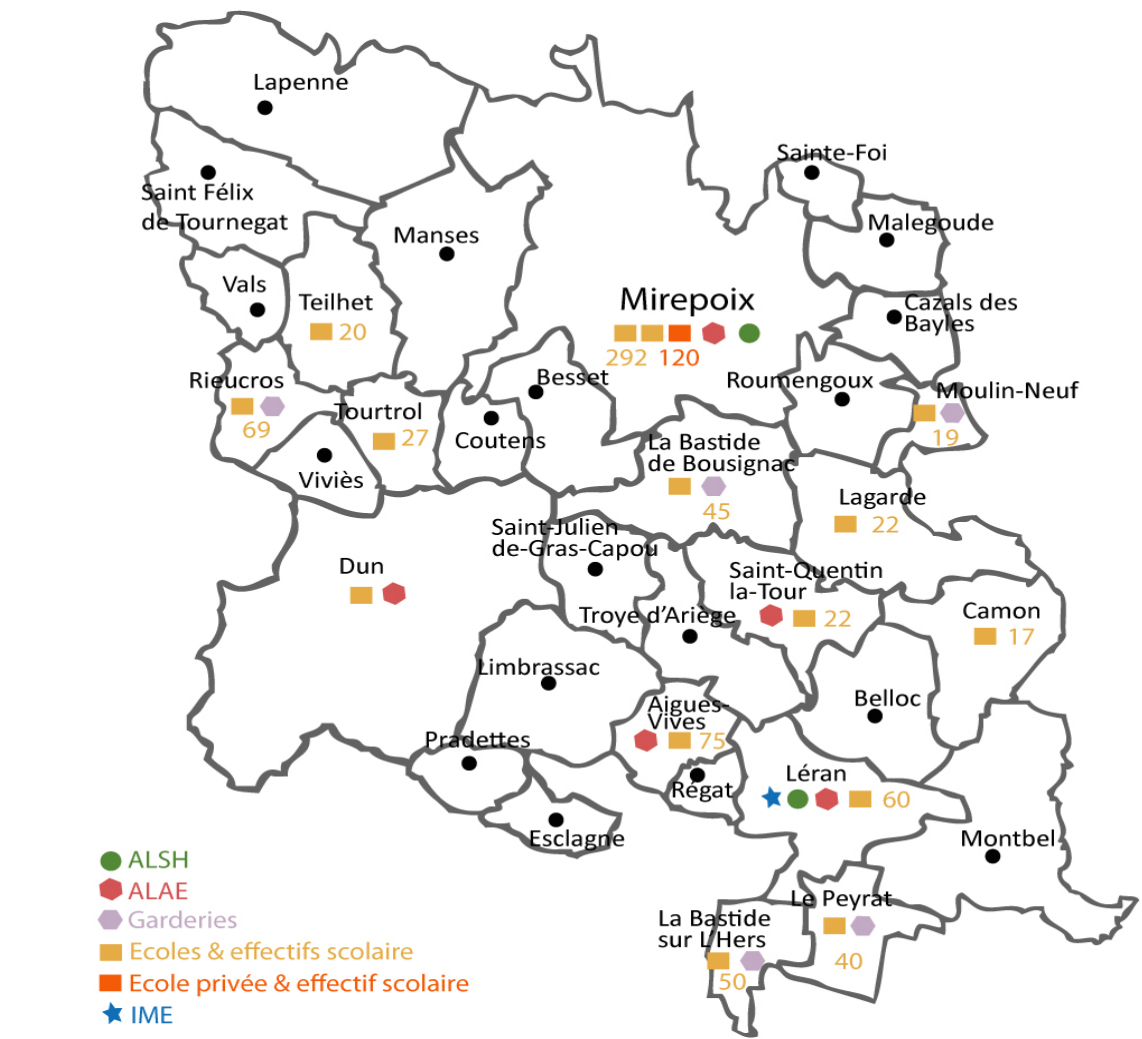
- ✓ géré par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix

1 médiathèque et 3 points lectures (bibliothèques)

- ✓ médiathèque basé à Mirepoix
- ✓ géré par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix
- ✓ 1 point lecture à Dun
- ✓ 1 point lecture à Lérans
- ✓ 1 point lecture à Camon

Le cadre de scolarisation

Les écoles maternelles et élémentaires



15 écoles

- ✓ 14 écoles publiques avec 792 enfants scolarisés
- ✓ 1 école privée avec 120 enfants scolarisés

3 Syndicats Intercommunaux à Vocation Educatives :

- ✓ Moulin-Neuf / Caudeval (Aude) :
 - 1 classe maternelle à Moulin Neuf
 - 2 classes élémentaires à Caudeval (effectifs et école non comptabilisé dans le PEL)
- ✓ Camon / St Quentin La Tour / Lagarde / Troye d'Ariège / Belloc :
 - 1 classe maternelle à Camon
 - 1 classe élémentaire cycle 2 à St Quentin La Tour
 - 1 classe élémentaire cycle 3 à Lagarde

- ✓ Dun, commune adhérente à l'intercommunalité mais en SIVE avec les communes du Carla de Roquefort et Lieurac (Intercommunalité du Pays d'Olmes), Vira et Calzan (intercommunalité de Varilhes), Arvigna (intercommunalité de Pamiers) :

- 1 classe élémentaire à Dun

2 RPI :

- ✓ La Bastide sur l'Hers / Le Peyrat :
 - 2 classes maternelles au Peyrat
 - 2 classes élémentaires à La Bastide Sur l'Hers
- ✓ Rieucros / Tourtrol / Teilhet :
 - 2 classes maternelles et 1 élémentaire à Rieucros
 - 1 classe élémentaire à Teilhet
 - 1 classe élémentaire à Tourtrol

Les accueils périscolaires

4 ALAE (Accueils de Loisirs Associés à l'Ecoles)

- ✓ ALAE Lérans ; Aigues-Vives ; Mirepoix gérés par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix
- ✓ ALAE St Quentin La Tour géré par le SIVE de Camon/St Quentin La Tour...

5 garderies gérées par les municipalités

- ✓ La Bastide sur l'Hers
- ✓ Le Peyrat
- ✓ Rieucros
- ✓ Moulin Neuf
- ✓ La Bastide de Bousignac

Sont accueillis sur les accueils périscolaires (moyenne journalière)

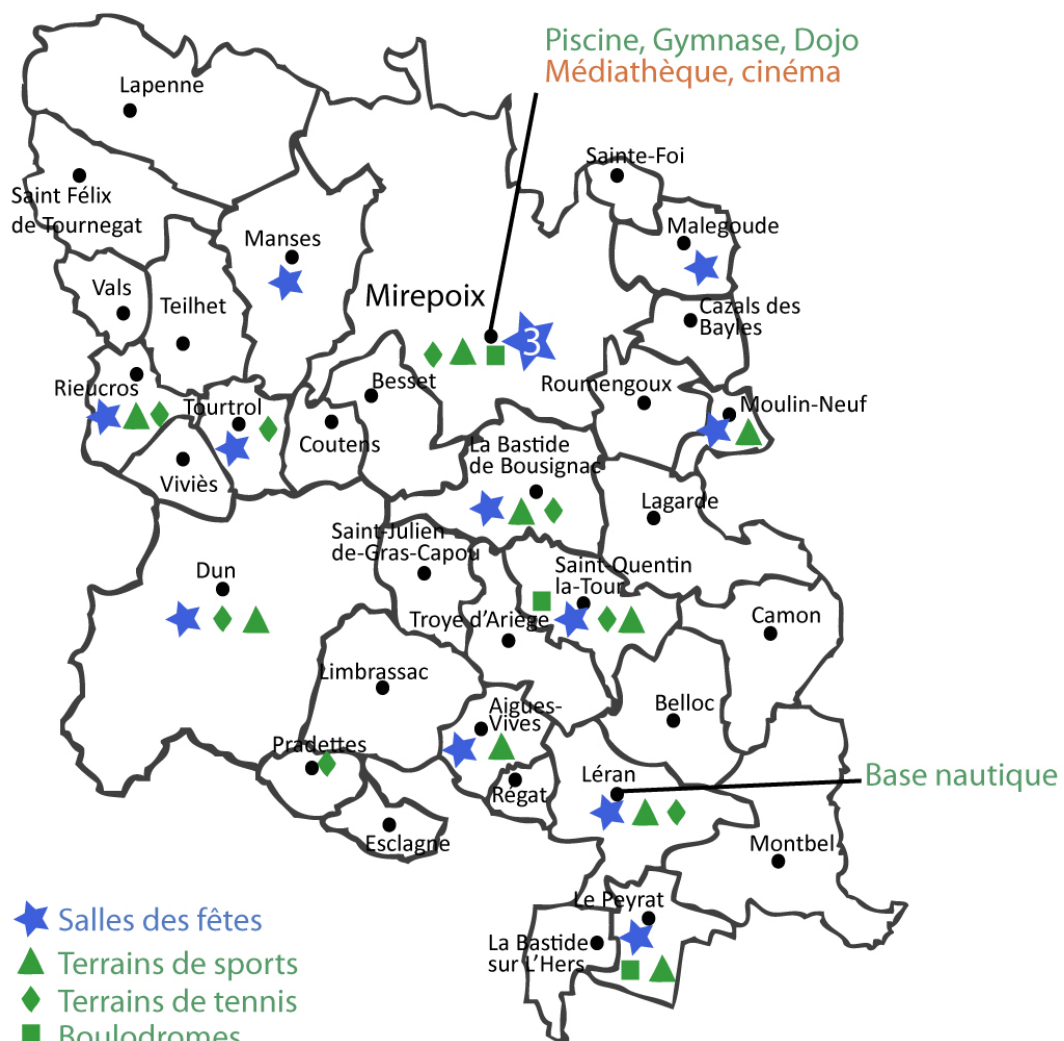
- ✓ 92 % des enfants scolarisés fréquentent un temps d'accueil
 - 180 enfants le matin (23 % des effectifs scolarisés)
 - 691 enfants le midi (90 % des effectifs scolarisés)
 - 422 enfants le midi (55 % des effectifs scolarisés)

1 cité scolaire réunissant collège et lycée accueillant près de 1 100 élèves.

La vie associative

- ✓ La commune de Mirepoix, bourg-centre de l'intercommunalité, absorbe 95% de l'offre associative en direction de l'enfance et la jeunesse.
- ✓ 30 associations à caractères sportives
- ✓ 12 associations à caractères artistiques et culturelles
- ✓ 1 association à caractère scientifique

Les infrastructures / équipements



De nombreux terrains de sports et de salle des fêtes sont implantés sur le territoire

La ville de Mirepoix concentre le plus d'infrastructures du territoire

- Piscine ; Cinéma ; Médiathèque ; Cyber-base ; dojo ; gymnase ; etc...

Objectifs généraux

En signant la convention territoriale le 24 septembre 2012, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix s'est engagée à appliquer le cadre départemental des politiques éducatives, à savoir :

Les 10 engagements du schéma départemental :

- 1) Définir et mettre en œuvre une politique éducative locale concertée à l'échelle d'un territoire géographique pertinent
- 2) Garantir à toutes les familles un principe d'égalité et de libre accès aux actions éducatives
- 3) Œuvrer pour des projets en cohérence les uns par rapport aux autres dans un souci de continuité éducative
- 4) Mettre les questions de parentalité au cœur des réflexions
- 5) Éduquer à la citoyenneté
- 6) Favoriser une gestion utile et supportable des ressources humaines, techniques et financières.
- 7) Impulser une recherche permanente d'adaptation aux besoins, d'innovation éducative et sociale
- 8) Encourager la mise en place de moyens de consultations, de décisions, de pilotage et de coordination
- 9) Favoriser l'évolution permanente de l'action au travers de la mise en place d'un processus continu d'évaluation.
- 10) Engagement transversal : Concevoir les politiques éducatives dans une démarche de développement durable

La conception éducative locale autour de 10 principes fondamentaux :

- 1) Le partenariat local
- 2) L'accessibilité pour tous les publics à une diversité de services et d'actions
- 3) La continuité éducative
- 4) La place des parents
- 5) L'éducation à la citoyenneté
- 6) Une gestion des ressources humaines, techniques et financières, utile et supportable
- 7) Une recherche permanente d'adaptation aux besoins, d'innovation éducative et sociale
- 8) Conduite publique, pilotage et coordination: une volonté et une ambition territoriale
- 9) Un processus continu d'analyse: l'évaluation

10) Un processus transversal : une démarche de développement durable

Les objectifs éducatifs intercommunaux

Les objectifs Educatifs de la Politique Educative Locale ont pour but de rendre l'enfant et le jeune *autonome* dans son action, son comportement, de s'ouvrir sur le monde qui l'entoure pour faciliter sa *mobilité* tout en priorisant son implication sur le territoire en tant que *citoyen*.

- En formant de futurs citoyens, porteurs de valeurs
 - Le respect de l'autre
 - L'acceptation des différences
- En formant de futurs citoyens
 - Qui communiquent
 - Qui négocient
 - Qui prennent part à la vie de leur commune et qui veulent être des adultes responsables.
- En aidant les jeunes à former leur personnalité, à devenir des personnes autonomes et responsables, ouverts, curieux, cultivés, actifs, maîtres d'eux-mêmes et de leur destin, libres de leurs choix dans leurs loisirs et plus tard dans leur vie d'adulte.
- En les aidant à acquérir des connaissances nouvelles, faire de nouvelles expériences et ainsi avoir des compétences de plus en plus nombreuses.

La question sur la mobilité se pose. Qu'est-ce que la MOBILITE ?

La notion de mobilité n'est pas acquise chez les jeunes de par la peur, de par le manque d'expérience. Ceci pose un vrai problème lorsque les jeunes doivent partir, notamment pour leurs études, et nous voyons des jeunes arrêter leurs études de peur de partir loin des familles.

La mobilité ne veut pas dire faire le tour du monde. C'est un état d'esprit. La mobilité est stimulée par l'ouverture d'esprit, de la rencontre avec l'autre, de son implication, de l'art et de la culture, du sport, des instances de discussions et de réflexions où les jeunes peuvent s'exprimer sur des sujets de société, ...

Le travail des animateurs jeunesse qui est fait dans l'accompagnement des projets de jeunes favorise cet état d'esprit et stimule l'engagement.

Les parents, tout comme les acteurs locaux, ont une grande place dans la politique éducative, dès lors ou l'enfant et le jeune est au cœur du sujet.

Cela se traduit par :

- ✓ Favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes en proposant à ce public de bénéficier du même service associatif, socio-éducatif et d'accompagnement quelque soit son lieu de scolarisation et de résidence.
- ✓ Articuler les services Petite Enfance / Enfances / Jeunesse avec les infrastructures existantes sur le territoire (écoles, collège, lycée, associations, mission locale, etc...) pour favoriser une continuité éducative nécessaire à l'accompagnement des enfants et des jeunes vers leur vie d'adulte.
- ✓ Articuler les accueils de loisirs pour favoriser une continuité des services Petite Enfance / Enfance / Jeunesse afin d'éviter une rupture dans l'offre socio-éducatif, en privilégiant les « passerelles ».
- ✓ Favoriser l'implication des enfants et des jeunes dans leurs temps de loisirs afin d'éviter les pratiques consuméristes dans les accueils de loisirs, en lien avec la vie locale, au travers de chantiers, de projets d'enfants et de jeunes, etc...
- ✓ Accompagner les associations locales pour reconsidérer leurs adhérents comme une « force vive » de la vie associative et non de consommateurs d'activité.
- ✓ Proposer de plus en plus d'activités artistiques, culturelles, scientifiques et techniques, dans les accueils de loisirs pour contribuer à cette diversité de pratiques peu ou pas développées sur notre territoire, pour que les enfants et les jeunes puissent avoir une ouverture sur leur environnement.
- ✓ Faire de la cité scolaire un partenaire incontournable du développement de la politique en direction des Jeunes.
- ✓ Œuvrer pour un équilibre entre les pratiques autonomes des jeunes, entre soi, et une nécessaire ouverture culturelle.
- ✓ Repenser les lieux d'accueils ALSH péri et extrascolaires afin que les locaux soient adaptés à des pratiques de loisirs, et qu'ils soient polyvalents aux temps d'accueils, aux activités pratiquées pour répondre au mieux à l'affluence du public sur certains services.
- ✓ Favoriser l'implication des parents dans les temps de loisirs de leurs enfants en tant que principal acteur éducatif :
 - Permettre aux parents de pouvoir s'investir dans les accueils de loisirs péri et extrascolaires en favorisant leur savoir faire technique

- ✓ Inviter les parents « *en tant qu'instance de réflexion* », à participer aux dispositifs existants telles que les Commissions Enfance/Jeunesse CCPM, les Associations de Parents d'Elèves, les parents délégués, les associations locales, ...
- ✓ Développer une offre de loisirs visant à la mixité sociale.
- ✓ Penser la tarification des accueils de loisirs afin qu'ils soient accessibles à tous.
- ✓ Valoriser toutes initiatives visant à la mixité des populations (sociale, culturelle ...etc.)

Le Projet Educatif De Territoire

Concerne les communes de :

Mirepoix ; Tourtrol ; Teilhet ; Rieucros ; Aigues-Vives ; La Bastide de Bousignac ; Lérans ; La Bastide sur l'Hers ; Le Peyrat ; SIVE Camon/St Quentin La Tour/Lagarde ; SIVE Moulin-Neuf/Caudeval.

Le projet éducatif territorial a été mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation. Il formalise « une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité **avant, pendant et après l'école** organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs ».

« Ce projet relève d'une **démarche partenariale** avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Il est élaboré à l'initiative de communes ou d'intercommunalités. Ce projet formalise l'engagement des divers partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives **non obligatoires** et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants. Il favorise aussi les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs ».

(Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013/ MEN-DGESCOB3-3). Le PEDT est donc un outil qui doit favoriser le **lien social**.

Le PEDT est un outil **d'une Politique Educative Locale**. Il doit amener une réflexion globale sur l'organisation et la cohérence des temps périscolaires de l'enfant. Les objectifs éducatifs du Projet Educatif Local s'appliquent au PEDT.

Application de la réforme scolaire / écriture du PEDT

La réforme scolaire démarrée en septembre 2013 impose aux communes qui le souhaitent, de solliciter les aides de l'Etat et de bénéficier des taux de dérogations sur les accueils de loisirs périscolaires, de rédiger un PEDT, tout en faisant valoir la plus-value éducative mise en place sur les Temps d'Activités Périscolaires (temps dégagés des apprentissages scolaires lors du retour de la semaine scolaire à 4,5 jours).

La rédaction du PEDT

Les communes ont la compétence « affaires scolaires » et la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix ayant compétence du « péri et extrascolaire », et pilote la Politique Educative Locale, le PEDT est rédigé pour l'ensemble des communes ou des SIVE ayant une école sur son territoire.

Les délibérations des conseils municipaux et de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix attestent la volonté de mutualiser l'écriture du PEDT et des axes éducatifs qui en découlent.

Pour quel territoire

Le PEDT concerne les communes ou les Syndicats Intercommunaux à Vocations Educatives qui ont une école sur leur territoire :

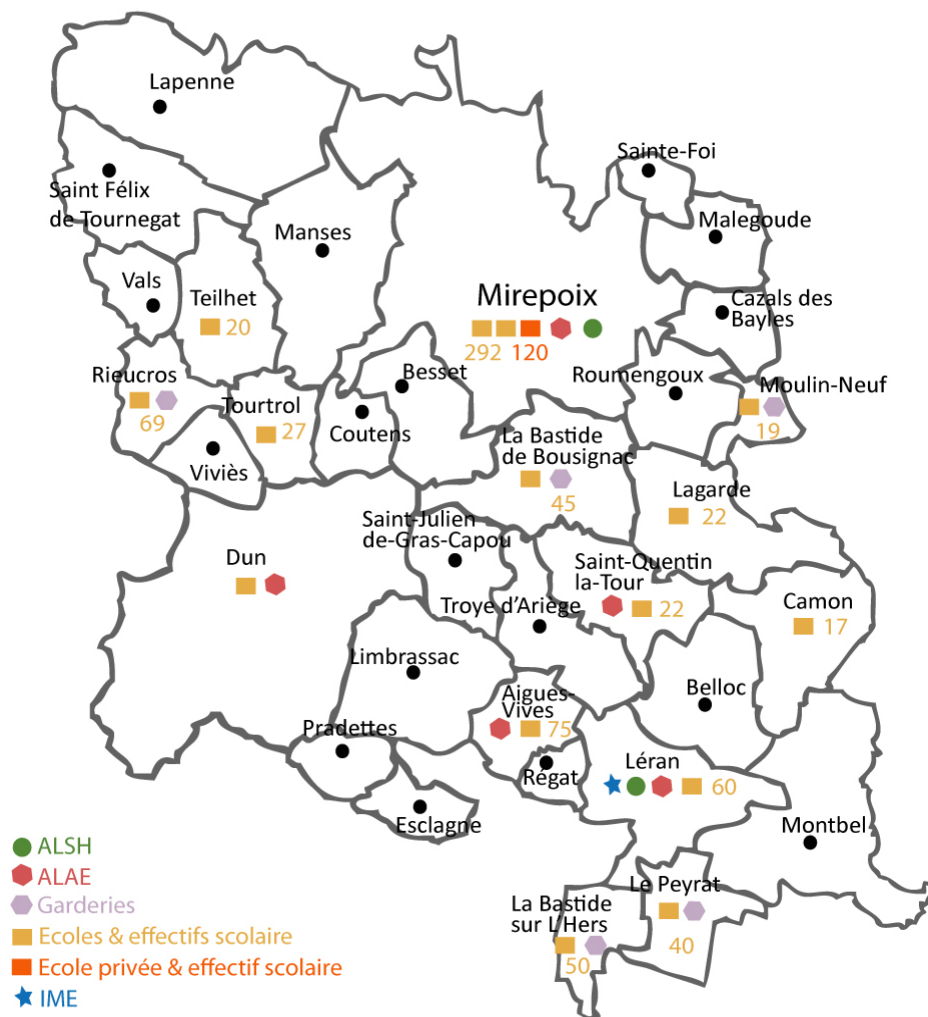
- Mirepoix
- Tourtrol
- Teilhet
- Rieucros
- Aigues-Vives
- La Bastide de Bousignac
- Lérans
- La Bastide sur l'Hers
- Le Peyrat
- St Quentin La Tour, Lagarde et Camon pour le SIVE Camon/St Quentin La Tour/Lagarde
- Moulin-Neuf et Caudeval pour le SIVE Moulin-Neuf/Caudeval

Le public : 786 enfants de cycles 1 à 3 scolarisés sur la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et 35 enfants scolarisés sur la commune de Caudeval (11).

✓ 14 écoles publiques

<p><i>Non comptabilisé</i> : 1 école publique à Dun en Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Douctouyre qui dépose son PEDT au nom du SIVOM</p>

Les groupes scolaires



2 Syndicats Intercommunaux à Vocation Educative :

- ✓ Moulin-Neuf / Caudeval (Aude) :
 - 1 classe maternelle à Moulin Neuf
 - 2 classes élémentaires à Caudeval
- ✓ Camon / St Quentin La Tour / Lagarde / Troye d'Ariège / Belloc :
 - 1 classe maternelle à Camon
 - 1 classe élémentaire cycle 2 à St Quentin La Tour
 - 1 classe élémentaire cycle 3 à Lagarde

2 RPI :

- ✓ La Bastide sur l'Hers / Le Peyrat :
 - 2 classes maternelles au Peyrat
 - 2 classes élémentaires à La Bastide Sur l'Hers
- ✓ Rieucros / Tourtrol / Teilhet :
 - 2 classes maternelles et 1 élémentaire à Rieucros

- 1 classe élémentaire à Teilhet
- 1 classe élémentaire à Tourtrol

4 ALAE (Accueils de Loisirs Associés à l'Ecoles)

- ✓ ALAE Lérans ; Aigues-Vives ; Mirepoix gérés par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix
- ✓ ALAE St Quentin La Tour géré par le SIVE de Camon/St Quentin La Tour...
- ✓ Règlementation des taux de qualifications pour les équipes d'animations :
 - 50% qualifiés
 - 30 % non qualifiés
 - 20% non qualifiés

5 garderies gérées par les municipalités

- ✓ La Bastide sur l'Hers
- ✓ Le Peyrat
- ✓ Rieucros
- ✓ Moulin Neuf
- ✓ La Bastide de Bousignac

Sont accueillis sur les accueils périscolaires (moyenne journalière)

- ✓ 92 % des enfants scolarisés fréquentent un temps d'accueil
 - 180 enfants le matin (23 % des effectifs scolarisés)
 - 707 enfants le midi (90 % des effectifs scolarisés)
 - 432 enfants le midi (55 % des effectifs scolarisés)

La mise en œuvre de la réforme sur les temps périscolaires

La réforme scolaire et le passage à 4,5 journée de classe a été appliquée en septembre 2013 par toutes les communes hormis la commune de La Bastide de Bousignac qui a appliqué la réforme scolaire en septembre 2014.

Le temps dégagé des apprentissages des classes a été unanimement en fin de journée rallongeant ainsi les temps d'accueils périscolaires.

Lors d'une commission sociale de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, un questionnement s'est porté sur les pratiques éducatives cadre des ALAE. Le manque de pratiques éducatives soutenue a remis le fonctionnement de l'ALAE en cause, a savoir :

- Les enfants fréquentent les ALAE de 16h30 à 18h tout en permettant aux parents de récupérer leur enfant sur cette amplitude horaire,
- Les animateurs ne peuvent pas mener d'activités avec l'ensemble des enfants qui souhaitent vivre cette activité du fait des départs échelonnés durant 1h30

Au vu de l'allongement du temps périscolaire des ALAE du soir (45 minutes), les élus ont souhaité :

- qu'il n'y ait pas de différenciation entre les TAP et les ALAE,
- que l'ALAE soit un vrai temps éducatif au service des enfants,
- que les activités menées par les animateurs permettent de faciliter les apprentissages de base tout en gardant la spécificité de l'animation socioéducative et ludique.
- Minimiser les activités de réflexion durant la pause méridienne afin que ce temps, à défaut d'être un temps de détente au vu des espaces dédiés aux ALAE, devienne un temps de détente en accompagnant les enfants à construire ce temps de loisirs.

Pour cela, il a été mis en place le fonctionnement suivant :

L'ALAE les lundis, mardis et jeudis, dès la fin de la classe, se vit en trois temps :

- dès la fin de la classe jusqu'à 16h15 : un temps de détente où les enfants peuvent goûter et où les parents qui le souhaitent peuvent récupérer leur enfant
- de 16h15 à 17h15 : des activités sont proposées par niveaux scolaires autour de thématiques. Les enfants doivent vivre l'intégralité de l'activité.
- de 17h15 à 18h00 : un temps collectif avec des grands jeux où les parents peuvent récupérer leur enfant.
- le vendredi, des jeux collectifs sont proposés aux enfants tandis que les parents ont la possibilité de récupérer leur enfant dès la fin de la classe et jusqu'à la fin de l'ALAE

Un temps de réflexion et de travail en équipe d'animation :

Le "socle commun de connaissances et de compétences" est la base de ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. (*education.gouv.fr socle commun de connaissances et de compétences*).

Les compétences du socle commun

- La maîtrise de la langue française

- La pratique d'une langue vivante étrangère
- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- La culture humaniste
- Les compétences sociales et civiques
- L'autonomie et l'initiative

Les animateurs ont découvert le contenu du socle commun. Ils ont pu formuler le sens éducatif des activités pratiquées au quotidien et conforter leur action éducative.

Les activités proposées jusque là dans les objectifs d'une Politique Educative Locale ont pris du sens dans les apprentissages de bases.

Les nouveaux objectifs des ALAE et des garderies

Les activités proposées dans les Accueils de Loisirs ont pour objectif de permettre aux enfants d'acquérir une *autonomie* dans une *démarche citoyenne*.

Les ALAE et les garderies s'inscrivent dans une continuité éducative en prenant en compte l'enfant dans son intégralité avec les contraintes de son environnement. En lien avec les écoles, mais aussi avec l'ensemble des acteurs éducatifs, les animateurs permettent aux enfants d'acquérir les apprentissages par le biais du jeu.

Autour de trois chapitres, les enfants renforcent leurs connaissances sur :

Citoyenneté active

« **Vivre ensemble** » nécessite d'avoir des codes communs et partagés. Les enfants et les animateurs vont élaborer le règlement de l'ALAE et aménager des règles de vie communes (*dès la rentrée*).

« **Education à l'environnement** » :

- *Les déchets* que nous produisons au quotidien nous envahissent. Et pourtant, certains d'entre eux peuvent avoir une deuxième vie.

- *Le recyclage du papier* et toute la technique d'élaboration de la pâte à papier.

- *Bien manger* : une alimentation équilibrée permet d'avoir une attention particulière pour assimiler les apprentissages. Mais une alimentation saine passe aussi par la qualité des

produits que nous consommons. Les « circuits courts » seront exploités et nous rencontrerons des producteurs locaux, des jardiniers passionnés, et pourquoi pas, créer notre propre jardin pédagogique.

- *Le pédibus* : un autre mode de déplacement pour nous rendre sur les différents lieux de rencontres avec les acteurs locaux.

« **Comment fonctionne notre société** » Elus locaux (commune, intercommunalité), Conseiller Départemental, Conseiller Régional : qui sont ces gens qui s'investissent pour notre territoire ? Comment s'engagent-ils ? Comment sont-ils élus ? Quel mode électoral ? Ce parcours va permettre aux enfants de rencontrer les élus locaux qui font vivre notre territoire et de comprendre le fonctionnement démocratique de la France.

Vivre sa ville, vivre son territoire

« **L'histoire de notre territoire** » : le patrimoine local et occitan est riche et chargé d'histoire. Certains monuments et évènements sont vieux de quelques siècles. Les découvrir ou les redécouvrir sont toujours des moments émouvants. Mais l'histoire de notre territoire est aussi dans la mémoire de chacun d'entre nous. Cette mémoire est fragile et les rencontres, avec des personnes ressource dans leur domaine, doivent s'organiser pour la faire perdurer.

« **Qui fait vivre notre territoire ?** » : Chacun d'entre nous impulse une démarche citoyenne qui nous permet d'avoir un territoire où « il fait bon vivre ». Mais les activités de loisirs et les services nous sont proposés par des passionnés, des associations et des professionnels. Les enfants auront la possibilité de rencontrer ces acteurs locaux.

« **Bien circuler dans ma ville** » : Ce parcours permettra aux jeunes et aux enfants de mieux comprendre les risques liés à la circulation en ville à pied ou à vélo, et d'être capables d'identifier les dangers qui les guettent pour se comporter de façon sûre et responsable.

Arts et cultures : Ouverture sur le monde

« **Arts et traditions d'ici et d'ailleurs** » : S'ouvrir sur le monde ne passe pas que par le voyage. C'est aussi comprendre comment on vit ailleurs, à côté de chez soi, dans un autre département, dans un autre pays ou continent.

Par le jeu, l'expression corporelle et théâtrale, les ateliers artistiques et les activités manuelles, les enfants voyageront à travers les arts, les rituels et les modes de vie de certains peuples qui nous entourent.

« **Langues et cultures** » : Ce parcours combinera l'initiation d'une langue étrangère et la découverte culturelle d'un pays dans lequel cette langue est utilisée en s'appuyant sur les différents ateliers proposés.

« **Regards sur le monde** » : La Convention Internationale des Droits de l'Enfant permet aux enfants de notre planète de pouvoir jouir pleinement de leur enfance. Comment vivent les enfants là où la scolarisation et l'accès à l'éducation sont différents des nôtres ?

« **Au pays de la marionnette** » : Comment on construit une marionnette ? Comment on la fait vivre ? Qui la fait vivre ?

Tout l'art de ce spectacle sera décortiqué, découvert tant par la réalisation d'une marionnette que par la rencontre d'artistes ou de programmeurs d'évènements.

La communication de l'ALAE va s'organiser avec la création d'un mini-journal de l'ALAE. Ainsi, les enfants et les animateurs retraceront les grands moments de l'ALAE 2014-2015 et vous feront partager ce qu'ils vivent au quotidien. Nous profiterons de cette activité pour traiter des bienfaits et dangers de l'informatique, des nouvelles technologies et de l'utilisation d'internet.

Pour l'ensemble des thèmes et parcours, nous mobiliserons les structures et acteurs locaux de notre territoire. Dans le but de rendre les enfants acteurs dans la mise en place des projets, ces démarches seront faites avec les enfants (prise de contact, courriers pour formaliser les demandes, organisation matérielle de la rencontre, etc...)

Exemple : *visite et utilisation de la médiathèque, utilisation de la cyber-base, rencontre avec un élu, ...*

Les activités proposées pour travailler sur ces thématiques :

- ✓ activités artistiques et culturelles :
 - théâtre
 - danse
 - chant

- débat philo
- ...
- ✓ activités dynamiques et sportives :
 - jeux collectifs et dynamiques
 - jeux d'opposition
 - jeux de coopération
 - jeux d'autrefois
 - ...
- ✓ activités manuelles, artistiques et scientifiques :
 - fabrication de marionnettes
 - recyclage du papier (création du papier à partir de "déchets" administratifs)
 - fabrication du push-car
 - élaboration de jardin pédagogique
 - ...
- ✓ sensibilisation au permis piéton lors des déplacements et au code de la route
- ✓ travail sur les TIC et sur la photo en créant des supports de communication sur les pratiques quotidiennes de l'ALAE (mini journal ; planches d'expo dans les halls d'entrée, articles de presses, ...)

Ces activités sont menées par :

- ✓ les animateurs
- ✓ des associations locales
- ✓ des passionnés qui font vivre leur passion aux enfants
- ✓ les parents qui proposent et mènent des activités
- ✓ toute personne ressource qui veut faire vivre sa passion et partager sa technique

Objectifs du PEDT de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix :

Conçu pour 3 ans, le PEDT doit :

- ✓ permettre aux enfants scolarisés sur notre territoire d'avoir un cadre de scolarité le meilleur possible afin de favoriser leurs apprentissages de base et leur réussite scolaire

Pour cela, il faudra :

- ✓ enclencher une concertation éducative constructive avec l'ensemble des acteurs locaux
- ✓ favoriser la rencontre et l'échange entre acteurs éducatifs, notamment entre enseignants et animateurs pour une cohérence éducative

- ✓ permettre la concertation entre acteurs locaux et élus du territoire en utilisant les instances existantes (commissions enfance jeunesse CCPM, conseils d'écoles, conseils des maîtres, associations de parents d'élèves) pour une cohérence éducative
- ✓ favoriser les échanges entre élus et institutions de références (Education Nationale et Préfecture de l'Ariège via la DDCSPP) afin de répondre au mieux aux attentes éducatives du territoire
- ✓ prioriser la place des parents en tant que premier acteur éducatif dans les structures éducatives tant, en tant que technicien pour mener des activités, qu'assister et participer pleinement à des instances de réflexion (commission enfance jeunesse, conseils d'écoles, commissions municipales, ...)
- ✓ s'appuyer sur les valeurs de la République pour une égalité des chances filles/garçons,

Le pilotage du PEDT :

- ✓ Inscrit dans la Politique Educative Intercommunale, les instances de consultations et de pilotage se feront sous la tutelle de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Organisation de la consultation :

Pour permettre aux conseils d'écoles d'être plus efficaces, nous souhaitons mettre en place dans chaque école du territoire des groupes de références pour favoriser les rencontres et faciliter la concertation :

- ✓ 10 jours avant les conseils d'écoles : **une rencontre des équipes éducatives** (équipe enseignante, la mairie et la Communauté de Communes via le service socio-éducatif) ou sera traité :
 - L'amélioration du cadre de vie des enfants
 - transition entre le service périscolaire et école,
 - continuité éducative (projets partagés)
 - problèmes techniques liés aux bâtiments,
 - ...
- ✓ Pendant le conseil d'école, réfléchir collectivement sur :
 - L'amélioration du cadre de vie des enfants
 - L'implication de tous les acteurs éducatifs
 - Parents
 - Enseignants
 - Mairie ; ATSEM
 - Communauté de Communes vis le service Socio-éducatif

○ ...

Pour cela, il sera nécessaire d'harmoniser un calendrier des conseils d'école afin que le coordonnateur PEL puisse assister à un maximum de conseils d'école.

La Commission Enfance Jeunesse Intercommunale s'appuiera sur les remontées d'informations des équipes éducatives et des conseils d'écoles pour définir les axes éducatifs des services socio-éducatifs.

Les municipalités auront la possibilité de s'appuyer sur les remontées des équipes éducatives et des conseils d'écoles pour répondre aux besoins scolaires.

La formation enseignants/animateurs sur site peut permettre un temps de travail et de réflexions sur les pratiques éducatives autour des axes éducatifs de la Politique Educative.

Les structures du PEDT

Ecole élémentaire de Mirepoix	Classes de CP à CM2
Nombre d'enfants inscrits	192
Nombre d'enseignants	8

ALAE Mirepoix	Secteur primaire
Nombre total d'animateurs	8
Nombre d'enfants inscrits le matin (moyenne)	28
Nombre d'animateurs matin	2
Nombre d'enfants inscrits le midi (moyenne)	120
Nombre d'animateurs midi	8
Nombre d'enfants inscrits le soir (moyenne)	75
Nombre d'animateurs soir	5
Nombre d'animateurs qualifiés	5
Nombre d'animateurs en cours de qualification	2
Nombre d'animateurs non qualifiés	1

Activités Educatives mises en place sur les ALAE du soir :

- ✓ voir schéma Autour de trois chapitres, les enfants renforcent leurs connaissances

Les horaires

	ALAE	Ecole	ALAE	Ecole	ALAE
Lundi	7h45 8h30	8h30 12h	12h 14h	14h 15h45	15h45 18h
Mardi	7h45 8h30	8h30 12h	12h 14h	14h 15h45	15h45 18h
Mercredi	7h45 8h30	8h30 12h	12h-18h (centre de loisirs)		
Jeudi	7h45 8h30	8h30 12h	12h 14h	14h 15h45	15h45 18h
Vendredi	7h45 8h30	8h30 12h	12h 14h	14h 15h15	15h15 18h
Ecole maternelle de Mirepoix			Classes de PS à GS		
Nombre d'enfants inscrits			100		

Nombre d'enseignants	4
Nombre d'ATSEM	4

ALAE Mirepoix	Secteur maternelle
Nombre total d'animateurs	5
Nombre d'enfants inscrits le matin (moyenne)	10
Nombre d'animateurs matin	1
Nombre d'enfants inscrits le midi (moyenne)	55
Nombre d'animateurs midi	5
Nombre d'enfants inscrits le soir (moyenne)	32
Nombre d'animateurs soir	3
Nombre d'animateurs qualifiés	3
Nombre d'animateurs en cours de qualification	1
Nombre d'animateurs non qualifiés	1

Activités Educatives mises en place sur les ALAE du soir :

✓ voir schéma Autour de trois chapitres, les enfants renforcent leurs connaissances

Les horaires

	ALAE	Ecole	ALAE	Ecole	ALAE
Lundi	7h45 8h45	8h45 11h45	11h45 13h45	13h45 15h45	15h45 18h
Mardi	7h45 8h45	8h45 11h45	11h45 13h45	13h45 15h45	15h45 18h
Mercredi	7h45 9h	9h 12h	12h-18h (centre de loisirs)		
Jeudi	7h45 8h45	8h45 11h45	11h45 13h45		15h45 18h
Vendredi	7h45 8h45	8h45 11h45	11h45 13h45		15h45 18h
Ecole de Lérans			Cycle 1 ; 2 et 3		
Nombre d'enfants inscrits			60		
Nombre d'enseignants			3		
Nombre d'ATSEM			1		

ALAE Lérans	
Nombre total d'animateurs	5
Nombre d'enfants inscrits le matin (moyenne)	10
Nombre d'animateurs matin	2
Nombre d'enfants inscrits le midi (moyenne)	38
Nombre d'animateurs midi	3
Nombre d'enfants inscrits le soir (moyenne)	25
Nombre d'animateurs soir	3
Nombre d'animateurs qualifiés	4
Nombre d'animateurs en cours de qualification	1
Nombre d'animateurs non qualifiés	0

Activités Educatives mises en place sur les ALAE du soir :

✓ voir schéma Autour de trois chapitres, les enfants renforcent leurs connaissances

Les horaires

	ALAE	Ecole	ALAE	Ecole	ALAE
Lundi	7h30	8h25	11h25	13h30	15h45
	8h25	11h25	13h30	15h45	18h
Mardi	7h30	8h25	11h25	13h30	15h45
	8h25	11h25	13h30	15h45	18h
Mercredi	7h45 9h	9h12h	12h-18h (centre de loisirs)		
Jeudi	7h30	8h25	11h25	13h30	15h45
	8h25	11h25	13h30	15h45	18h
Vendredi	7h30	8h25	11h25	13h30	15h45
	8h25	11h25	13h30	15h45	18h

Ecole d'Aigues-Vives	Cycle 1 ; 2 et 3
Nombre d'enfants inscrits	75
Nombre d'enseignants	3
Nombre d'ATSEM	1

ALAE Aigues-Vives	
Nombre total d'animateurs	5
Nombre d'enfants inscrits le matin (moyenne)	10
Nombre d'animateurs matin	2
Nombre d'enfants inscrits le midi (moyenne)	38
Nombre d'animateurs midi	3
Nombre d'enfants inscrits le soir (moyenne)	25
Nombre d'animateurs soir	3
Nombre d'animateurs qualifiés	4
Nombre d'animateurs en cours de qualification	1
Nombre d'animateurs non qualifiés	0

Activités Educatives mises en place sur les ALAE du soir :

✓ voir schéma Autour de trois chapitres, les enfants renforcent leurs connaissances

Les horaires

	ALAE	Ecole	ALAE	Ecole	ALAE
Lundi	7h30	9h	12h	13h30	15h45
	9h	12h	13h30	15h45	18h
Mardi	7h30	9h	12h	13h30	15h45
	9h	12h	13h30	15h45	18h
Mercredi	7h30	9h	12h		
	9h	12h	12h 12h15		
Jeudi	7h30	9h	12h	13h30	15h45
	9h	12h	13h30	15h45	18h
Vendredi	7h30	9h	12h	13h30	15h45
	9h	12h	13h30	15h45	18h

Mercredi de 12h à 12h15 : transport des enfants en direction du centre de loisirs de Lérans

Ecoles du RPI Camon / Lagarde / St Quentin la Tour	Cycle 1 ; 2 et 3
Nombre d'écoles	3
Nombre d'enfants inscrits	61
Nombre d'enseignants	3
Nombre d'ATSEM	1

ALAE à St Quentin la Tour	
Nombre total d'animateurs	4
Nombre d'enfants inscrits le matin (moyenne)	20
Nombre d'animateurs matin	2
Nombre d'enfants inscrits le midi (moyenne)	37
Nombre d'animateurs midi	3
Nombre d'enfants inscrits le soir (moyenne)	35
Nombre d'animateurs soir	4
Nombre d'animateurs qualifiés	3
Nombre d'animateurs en cours de qualification	0
Nombre d'animateurs non qualifiés	1

Activités Educatives mises en place sur les ALAE du soir :

✓ voir schéma Autour de trois chapitres, les enfants renforcent leurs connaissances

La complexité de ce RPI est la distance entre chaque commune (de 5 à 10 kilomètres).

Un ramassage scolaire a lieu le matin. Les enfants sont récupérés à Camon, Lagarde et amenés à St Quentin La Tour.

Le bus repart de St Quentin La Tour en direction des écoles de Lagarde et Camon.

Un enfant scolarisé à Camon qui prend le bus le matin peut effectuer 15 minutes de bus pour aller à St Quentin et repartir à Camon lors de l'ouverture de l'école (15 minutes de bus). Il en est de même pour se rendre à la restauration scolaire qui est à St Quentin la Tour (30 minutes de bus aller/retour), et repartir à St Quentin le soir à l'ALAE).

Pour remédier à ce problème, les élus du SIVE ont ouvert une garderie le matin à Lagarde et à Camon pour permettre aux enfants scolarisés et résidant sur ces communes d'effectuer, le moins de trajet possible.

Aussi, les horaires des écoles qui ont été posés en fonction des trajets de bus, sont variables d'une école à l'autre en fonction des départs et arrivées des bus pour amener les enfants sur les lieux de scolarisation, de l'ALAE et de la restauration scolaire.

Les horaires

Ecole Lagarde (élémentaire cycle 3)

	garderie	Ecole	Ecole
--	----------	-------	-------

Lundi	8h35 – 9h05	9h05 – 11h50	13h50 – 16h20
Mardi	8h35 – 9h05	9h05 – 11h50	13h50 – 16h20
Mercredi	8h35 – 9h05	9h05 - 12h05	
Jeudi	8h35 – 9h05	9h05 – 11h50	13h50 – 16h20
Vendredi	8h35 – 9h05	9h05 – 11h50	13h50 – 16h20

Ecole Camon (maternelles)

	garderie	Ecole	Ecole
Lundi	8h – 9h	9h15 - 11h30	13h30-16h30
Mardi	8h – 9h	9h15 - 11h30	13h30-16h30
Mercredi	8h – 9h	9h - 12h15	
Jeudi	8h – 9h	9h15 - 11h30	13h30-16h30
Vendredi	8h – 9h	9h15 - 11h30	13h30-16h30

Ecole St Quentin La Tour (cycle2)

	ALAE	Ecole	ALAE	Ecole	ALAE
Lundi	7h45 9h	9h 11h45	11h45 13h45	13h45 16h15	16h15 18h
Mardi	7h45 9h	9h 11h45	11h45 13h45	13h45 16h15	16h15 18h
Mercredi	7h30 9h	9h 12h	12h 12h30		
Jeudi	7h45 9h	9h 11h45	11h45 13h45	13h45 16h15	16h15 18h
Vendredi	7h45 9h	9h 11h45	11h45 13h45	13h45 16h15	16h15 18h

Mercredi de 12h à 12h30 : transport des enfants en direction du centre de loisirs de Mirepoix

Ecoles du RPI Rieucros / Tourtrol / Teilhet	Cycle 1 ; 2 et 3
Nombre d'écoles	3
Nombre d'enfants inscrits	116
Nombre d'enseignants	5
Nombre d'ATSEM	1

Garderie à Rieucros	
Nombre total d'animateurs	3
Nombre d'enfants inscrits le matin (moyenne)	35

Nombre d'animateurs matin	3
Nombre d'enfants inscrits le midi (moyenne)	90
Nombre d'animateurs midi	3
Nombre d'enfants inscrits le soir (moyenne)	35
Nombre d'animateurs soir	4
Nombre d'animateurs qualifiés	3
Nombre d'animateurs en cours de qualification	0
Nombre d'animateurs non qualifiés	1

Activités Educatives mises en place sur la garderie du soir :

✓ voir schéma Autour de trois chapitres, les enfants renforcent leurs connaissances

Les animateurs de la garderie n'accompagnent pas les enfants durant le repas. 3 personnes sont dévouées à cette activité. Ils proposent des activités de détente pour la moitié du groupe, tandis que l'autre moitié est sur le service restauration

Les horaires des écoles sont variables d'une école à l'autre en fonction des départs et arrivées des bus pour amener les enfants sur les lieux de scolarisation, de la garderie et de la restauration scolaire.

La garderie et la restauration scolaire se font à l'école de Rieucros

Les horaires

Ecole Tourtrol

	Ecole	Ecole
Lundi	9h - 12h15	14h – 16h
Mardi	9h - 12h15	14h – 16h
Mercredi	9h - 12h	
Jeudi	9h - 12h15	14h – 16h
Vendredi	9h - 12h15	14h – 16h

Ecole Teilhet

	Ecole	Ecole
Lundi	9h - 12h	15h45 – 16h
Mardi	9h - 12h	15h45 – 16h

Mercredi	9h - 12h	15h45 – 16h
Jeudi	9h - 12h	15h45 – 16h
Vendredi	9h - 12h	15h45 – 16h

Ecole Rieucros

	Garderie	Ecole	Garderie	Ecole	Garderie
Lundi	7h30 9h	9h 12h	12h 13h45	13h45 16h	16h 18h15
Mardi	7h30 9h	9h 12h	12h 13h45	13h45 16h	15h45 18h
Mercredi	7h30 9h	9h 12h	12h 12h30		
Jeudi	7h30 9h	9h 12h	12h 13h45	13h45 16h	15h45 18h
Vendredi	7h30 9h	9h 12h	12h 13h45	13h45 16h	15h45 18h

Mercredi de 12h à 12h30 : transport des enfants en direction du centre de loisirs de Mirepoix

Ecoles de La Bastide de Bousignac	Cycle 1 ; 2 et 3
Nombre d'enfants inscrits	45
Nombre d'enseignants	2
Nombre d'ATSEM	1

Garderie à La Bastide de Bousignac	
Nombre total d'animateurs	2
Nombre d'enfants inscrits le matin (moyenne)	15
Nombre d'animateurs matin	1
Nombre d'enfants inscrits le midi (moyenne)	25
Nombre d'animateurs midi + cantinière	2
Nombre d'enfants inscrits le soir (moyenne)	30

Nombre d'animateurs soir	2
Nombre d'animateurs qualifiés	2
Nombre d'animateurs en cours de qualification	0
Nombre d'animateurs non qualifiés	0

Activités Educatives mises en place sur la garderie du soir :

✓ voir schéma Autour de trois chapitres, les enfants renforcent leurs connaissances

Les horaires

	Garderie	Ecole	Garderie	Ecole	Garderie
Lundi	7h30 9h	9h 12h	12h 13h30	13h30 15h45	15h45 18h
Mardi	7h30 9h	9h 12h	12h 13h30	13h30 15h45	15h45 18h
Mercredi	7h30 9h	9h 12h	12h 12h15		
Jeudi	7h30 9h	9h 12h	12h 13h30	13h30 15h45	15h45 18h
Vendredi	7h30 9h	9h 12h	12h 13h30	13h30 15h45	15h45 18h

Mercredi de 12h à 12h15 : transport des enfants en direction du centre de loisirs de Mirepoix

RPI La Bastide sur l'Hers / Le Peyrat	Cycle 1 ; 2 et 3
Nombre d'écoles	2
Nombre d'enfants inscrits	90
Nombre d'enseignants	4
Nombre d'ATSEM	1

Garderie à La Bastide sur l'Hers / Le Peyrat	
Nombre total d'animateurs	6
Nombre d'enfants inscrits le matin (moyenne)	35
Nombre d'animateurs matin	2
Nombre d'enfants inscrits le midi (moyenne)	45
Nombre d'animateurs midi + cantinière	4
Nombre d'enfants inscrits le soir (moyenne)	35

Nombre d'animateurs soir	2
Nombre d'animateurs qualifiés	2
Nombre d'animateurs en cours de qualification	0
Nombre d'animateurs non qualifiés	0

Activités Educatives mises en place sur les garderies du soir :

- ✓ *Activités de détente. Les animatrices sont à l'écoute des enfants*
- ✓ *Complexité :*
 - *1 animatrice à la Bastide sur l'Hers*
 - *1 animatrice au Peyrat*
 - *Impossible de structurer des activités sur l'amplitude de la garderie du soir car les parents viennent chercher leur enfant à leur guise.*

Structuration à donner :

- ✓ *renforcer les équipes d'animation*
- ✓ *appliquer le fonctionnement identique aux ALAE*

Les horaires Le Peyrat (maternelles)

	Garderie	Ecole	Garderie	Ecole	Garderie
Lundi	7h30 8h50	8h50 11h50	11h50 13h30	13h30 15h45	15h45 18h
Mardi	7h30 8h50	8h50 11h50	11h50 13h30	13h30 15h45	15h45 18h
Mercredi	7h30 8h50	8h50 11h50	12h 12h15		
Jeudi	7h30 8h50	8h50 11h50	11h50 13h30	13h30 15h45	15h45 18h
Vendredi	7h30 8h50	8h50 11h50	11h50 13h30	13h30 15h45	15h45 18h

Mercredi de 12h à 12h15 : transport des enfants en direction du centre de loisirs de Lérans

Les horaires La Bastide sur l'Hers (élémentaires)

	Garderie	Ecole	Garderie	Ecole	Garderie
Lundi	7h45 9h	9h 12h	12h 13h30	13h30 15h45	15h45 17h45
Mardi	7h45 9h	9h 12h	12h 13h30	13h30 15h45	15h45 17h45
Mercredi	7h45 9h	9h 12h	12h 12h15		

Jeudi	7h45 9h	9h 12h	12h 13h30	13h30 15h45	15h45 17h45
Vendredi	7h45 9h	9h 12h	12h 13h30	13h30 15h45	15h45 17h45

Mercredi de 12h à 12h15 : transport des enfants en direction du centre de loisirs de Lérans

SIVE Moulin-Neuf Caudeval	Cycle 1 ; 2 et 3
Nombre d'écoles	2
Nombre d'enfants inscrits	47
Nombre d'enseignants	3
Nombre d'ATSEM	1

Garderie à Moulin-Neuf	
Nombre total d'animateurs	3
Nombre d'enfants inscrits le matin (moyenne)	20
Nombre d'animateurs matin	1
Nombre d'enfants inscrits le midi (moyenne)	25
Nombre d'animateurs midi + cantinière	2
Nombre d'enfants inscrits le soir (moyenne)	15
Nombre d'animateurs soir	1
Nombre d'animateurs qualifiés	2
Nombre d'animateurs en cours de qualification	0
Nombre d'animateurs non qualifiés	1

- ✓ L'association de Parents d'Elèves du SIVE Moulin-Neuf Caudeval va proposer, dès le mois de juin 2015 et pour l'année scolaire à venir, des activités éducatives durant la pause méridienne de 13h20 à 13h50 (grande disponibilité des parents sur ce temps de la journée).
- ✓ 2 adultes seront présents en permanence sur ces activités.
- ✓ Les parents et les passionnés résidant sur le territoire du SIVE, sous le bénévolat, vont proposer des activités de détente, de jeux dynamiques, de jeux de stratégie, de danse et d'expression corporelle, etc...
- ✓ La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, via le service Enfance Jeunesse, aide les parents à cette structuration.

Les horaires Moulin Neuf (maternelles)

	Garderie	Ecole	Garderie	Ecole	Garderie
Lundi	7h30 9h	9h 11h45	11h45 14h	14h 16h30	16h30 18h15
Mardi	7h30 9h	9h 11h45	11h45 14h	14h 16h30	16h30 18h15
Mercredi	7h30 9h	9h 12h	12h 12h15		
Jeudi	7h30 9h	9h 11h45	11h45 14h	14h 16h30	16h30 18h15
Vendredi	7h30 9h	9h 11h45	11h45 14h	14h 16h30	16h30 18h15

***Mercredi de 12h à 12h15** : transport des enfants en direction du centre de loisirs de Mirepoix*

Les horaires Caudeval (élémentaires)

	Ecole	Ecole
Lundi	9h 12h	14h15 16h30
Mardi	9h 12h	14h15 16h30
Mercredi	9h 12h	
Jeudi	9h 12h	14h15 16h30
Vendredi	9h 12h	14h15 16h30